

2023/25/04/05

COMMUNE
DE
GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2023

Date de convocation :
14/04/2023

Convocation affichée le :
14/04/2023

Nombre de Conseillers
présents pour cette
délibération :

En exercice : 27
Présents : 21
Procuration (s) : 6
Votants : 27

Reçu en Préfecture de
VANNES le
Certifié exécutoire le 15 MAI 2023
Publié ou notifié le
A GOURIN, le
Le Maire, 15 MAI 2023
Hervé LE FLOC'H



L'an deux mille vingt-trois à vingt heures, le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOJJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

Absents : LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, JANNY Patrick, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : LE GRAND Mickaël à BOURLÈS Christophe, LE GRAND Hicham à DUFLEIT Anthony, JANNY Patrick à NÉDÉLEC Rémi, BAUDET Philippe à LE COROLLER Marie-Ange, BOUËDEC Jean-Michel à ULLIAC Morgane, PHILIPPE Jean-Luc à PERON Matthieu.

Au moyen d'un vote à main levée, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance par 21 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE ».

GOJJARD Laurine étant arrivée à 21h19, le vote s'est effectué au moyen d'une procuration donnée à HENRY Catherine.

5 – ELECTION DES MEMBRES ISSUS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Suite à la démission d'un membre du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (membre élu du conseil municipal), Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à l'élection des six membres du conseil municipal appelés à siéger au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Les membres élus du conseil d'administration du CCAS le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret.

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal du 12 juin 2020 qui déterminait le nombre de membres élus du conseil d'administration du centre communal d'action sociale à **six**.

Après appel à candidature, une seule liste de six membres composée comme suit :

- Mme Catherine HENRY
- Mme Laurine GOJJARD
- Mme Françoise LE FUR
- Mme Jeannine LE GOFF
- Mme Helen ROYANT
- Mme Morgane ULLIAC

est proposée aux suffrages du Conseil Municipal.

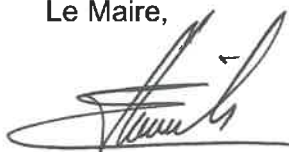
Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

Votants	:	27
Abstentions	:	0
Bulletins nuls	:	0
Bulletins blancs	:	0
Suffrages exprimés	:	27

La liste présentée ayant obtenu vingt-sept voix, Mme Catherine HENRY, Mme Laurine GOJJARD, Mme Françoise LE FUR, Mme Jeannine LE GOFF, Mme Helen ROYANT et Mme Morgane ULLIAC sont désignées membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 25 avril 2023

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.